



EXTRAIT
 du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 15 juin à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 09 juin 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 09 juin 2023
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de publication : 20 juin 2023
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Amine BENALIA BROUCH, M. Alexis ARRAS, M. Michel GUILLEMIN , M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Didier ZARZUELO

POUVOIRS :

M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE, M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Julien RELAUX, M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à M. Julien DUBOIS, M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT, Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE, M. Didier ZARZUELO donne pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : FETES DE DAX 2023 - SPECTACLE "LANDES EMOTIONS" - CONVENTION DE CO-ORGANISATION AVEC LA SAS LA VUELTA

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 8 JUIN 2023

CONSIDERANT que la SAS "La Vuelta" présidée par Monsieur Frédéric Vergonzeanne propose à la Ville de Dax d'organiser le spectacle "Landes Emotions", le samedi 12 août 2023 à 22h, dans les arènes de Dax.

Il est proposé que la ville de Dax et la SAS La Vuelta soient co-organisateurs de ce spectacle.

Des projets de convention de co-organisation et de prestation de billetterie, annexés à la présente, ont été rédigés à cet effet.

La Ville de Dax prendra en charge :

- la mise à disposition des arènes avec le personnel affecté pour ce type de spectacle, pour un montant de 1 500 euros,
- les services de sécurité et de secours affectés aux arènes dans le cadre d'un spectacle payant et d'un établissement recevant du public (contrôleurs, placiers, agents de sécurité, croix-rouge, équipe médicale, police), pour un montant de 3 006 €,
- la mise à disposition du personnel technique pour diverses installations nécessaires à l'organisation,
- l'assurance responsabilité civile,
- la communication sur les supports édités à l'occasion de la Feria.

Ces dépenses sont estimées à 4 506 €.

L'association prendra en charge le plateau artistique et les frais s'y rattachant :

- la location et/ou l'achat du bétail nécessaire à la représentation,
- les contrats d'engagement et charges sociales des acteurs,
- les frais d'organisation,
- les animations,
- les supports de communication spécifiques au spectacle,
- la billetterie.

Le budget artistique prévisionnel de la manifestation, joint en annexe, s'élève à 20 840 €.

Le spectacle est payant et les tarifs proposés par l'association sont les suivants :

- Tarif adulte : 19 €
- Tarif famille (2 adultes et 2 enfants de 3 à 14 ans inclus) : 50 €
- Tarif Comité d'entreprise : 16 €
- Tarif enfant (de 3 à 14 ans inclus) : 8 €
- Gratuit pour les enfants de - de 3 ans.
- Un tarif préférentiel est proposé pour les personnes en fauteuil roulants et leurs accompagnateurs dans la limite des places disponibles et adaptées à l'accueil de ces personnes, à savoir 12 places (6 places pour les personnes en fauteuil roulant et 6 places pour les accompagnateurs) : 16 €

D'autre part, diverses places gratuites seront délivrées à caractère protocolaire, sociale et de services.

Les conditions financières sont les suivantes :

Le partage des recettes ne pourra s'opérer que si l'équilibre financier de la manifestation est réalisé à concurrence de 25 346 €. (20 840 € budget artistique + 4 506 € dépenses prises en charge par la ville de Dax)

- A partir de cet équilibre financier (25 346 €) un partage des recettes sera appliqué selon la répartition suivante :
 - 86 % pour l'association et 14 % pour la ville de Dax

Dans le cas de déficit financier, celui-ci sera supporté par les deux co-organisateurs en appliquant le même taux de répartition.

Les modalités de vente sont les suivantes :

La vente sera effectuée par le personnel de la billetterie des Arènes.

Elle sera possible à compter du 19 juin sur daxlaferia.fr et à partir du 17 juillet au bureau des arènes, boulevard Paul Lasaosa aux horaires d'ouvertures habituels et par téléphone.

Les billets achetés par téléphone ou sur le site Internet pourront être retirés à la Billetterie des arènes ou envoyés par "courrier suivi" moyennant un supplément de 6 €.

Il convient de fixer les différents tarifs, à savoir :

- frais d'envoi en courrier suivi : 6 €
- frais de billetterie : 25 € ht par série de 500 billets (chaque série de billets commencée est due)
- frais de gestion : 1,50 € par billet

Les modalités de remboursement de billets (hors frais de gestion) sur présentation du billet acheté, sont définies comme suit :

- pour cause de report du spectacle. La demande devra être effectuée dans un délai maximum de 15 jours après l'annonce du report,
- pour cause d'annulation du spectacle. La demande de remboursement devra être effectuée dans un délai maximum d'un mois après l'annulation.
- à l'initiative des co-organisateurs, pour tout impératif lié à l'organisation de la manifestation.

Les crédits correspondants aux dépenses et recettes sont inscrits au Budget primitif des Fêtes, exercice 2023.

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

AUTORISE l'organisation de ce spectacle dans les conditions citées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de co-organisation et de prestation de billetterie avec la SAS « La Vuelta » ,

FIXE les tarifs relatifs à la prestation de billetterie, frais d'envoi et frais de gestion tels que proposés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

**Secrétaire de séance,
Mme Fanny MESPLET**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS, written over a circular official seal of the Municipality of Dax.

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »